

N°FIN/2022/52

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 juin 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 juin 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 36 Votants : 46

Séance du 28 juin 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à M. Claude SCIBOZ
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
Mme Laurence MARCHAND
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Elisabeth LEFEVRE
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
Mme Dorothee BRICOUT, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédérique COLAS

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR : BUDGET PRINCIPAL.

FIN/2022/52

Conseil communautaire du
28 juin 2022

Objet : Admission en non-valeur : Budget principal.

CONSIDERANT que Monsieur le trésorier municipal demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour les raisons suivantes :

Budget principal

Décision de justice d'effacement de la dette (surendettement)	55,00 €
Insuffisance d'actifs suite à des liquidations judiciaires	96,15 €
Créances inférieures au seuil de poursuite	454,92 €
PV de carence (Constats par l'huissier qu'il n'y a rien à saisir)	74,00 €
Echec des procédures de recherche de personnes	285,14 €
TOTAL	965,21 €

Vu la commission des finances et la conférence des Maires du mercredi 15 juin 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

ADMET en non-valeur les créances ci-dessus,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET